



17

FLASH métiers

Juillet
2019

LES TÉMOIGNAGES

LES MÉTIERS DANS L'INTÉRIM

PAROLE D'EXPERT

Frédérique Vaquant

Déléguée inter-régionale Nord Normandie

FAF-TT (Fonds d'assurance formation du travail temporaire)



En quoi consiste le travail temporaire ?

Le travail temporaire est fondé sur une relation tripartite réunissant l'entreprise utilisatrice (entreprise cliente), l'agence d'emploi (aussi appelée agence d'intérim) et l'intérimaire qui va effectuer une mission dans l'entreprise utilisatrice. La prestation d'intérim consiste, en amont, à chercher puis à sélectionner des candidats répondant au besoin d'un client. L'agence évalue leurs compétences, vérifie l'adéquation entre le profil du candidat et la mission proposée et les accompagne vers l'emploi. Lorsqu'ensuite le contrat de travail est conclu, l'entreprise de travail temporaire prend en charge l'ensemble des tâches administratives. Afin de fidéliser les intérimaires, les agences les accompagnent et les forment de manière à développer leurs compétences et leur employabilité. Cette gestion des parcours est étroitement liée aux besoins des entreprises sur des bassins d'emploi.

21 millions de missions d'intérim ont été confiées aux intérimaires, en 2018, permettant à une part importante d'entre eux d'entrer sur le marché du travail et d'y développer leur employabilité. Les expériences en intérim offrent aux candidats l'occasion de faire leurs preuves et sont un tremplin vers l'emploi durable.

Pourquoi choisir l'interim ?

Rejoindre le travail temporaire c'est :

- acquérir une expérience professionnelle,
- se former,
- découvrir différents métiers.

C'est un moyen utile d'accéder à un emploi durable. Ainsi, les salariés qui font le choix du travail temporaire comme mode de vie doivent pouvoir bénéficier d'un statut adapté et sécurisant entre les missions. C'est la raison pour laquelle un nouveau contrat de travail, le CDI intérimaire, a été créé par les partenaires sociaux en 2014.

Les personnes en CDI intérimaire sont salariées de leur agence d'emploi. Celles-ci sont amenées à travailler dans différentes entreprises, toutefois leur employeur reste identique. Celui-ci leur garantit une rémunération pendant les périodes d'intermission.

Depuis sa mise en œuvre, les agences d'emploi ont signé plus de 50 000 contrats de ce type.

Parallèlement à l'intérim, les agences d'emploi proposent aux candidats d'autres solutions pour travailler :

les agences ont la possibilité de réaliser des recrutements pour le compte d'entreprises en vue d'une embauche (en CDI ou en CDD) et du placement en partenariat avec le service public de l'emploi (Pôle Emploi, Afp, collectivités territoriales).

Le travail temporaire pour qui ?

C'est une opportunité d'insertion dans la vie active pour les jeunes .

Chaque année, 200 000 jeunes quittent le système éducatif sans qualification, et au total près de deux millions de jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation.

Vecteur important d'insertion professionnelle, le travail temporaire remplit une fonction cruciale auprès de ces jeunes. Ainsi, la branche du travail temporaire développe depuis 2014 une démarche innovante d'accompagnement global renforcé dénommée « Mission Jeunes », en partenariat avec l'État et l'Union nationale des missions locales. L'objectif : faciliter l'accès à l'emploi durable des jeunes de moins de 26 ans suivis dans le cadre de la « Garantie jeunes ».

Les agences d'emploi participent également aux retours des seniors sur le marché du travail. Du point de vue des attentes des entreprises et des candidats de plus de 50 ans, les missions d'intérim représentent un double avantage :

- pour les seniors : un maintien dans l'emploi, une sécurisation de leur situation avant l'âge de la retraite et la poursuite de la constitution des droits,
- pour les entreprises « utilisatrices » : elles satisfont des projets ponctuels pour des emplois qu'elles ne parviennent pas forcément à pourvoir, car devant être assumés par des salariés très expérimentés.

Un modèle de flexibilité responsable

La branche du travail temporaire a choisi de se démarquer des autres formes de flexibilité en créant de vrais mécanismes de sécurisation professionnelle pour les salariés intérimaires. Le travail temporaire a bâti un modèle de flexibilité responsable avec :

1- Des investissements massifs dans la formation professionnelle :

Convaincues que l'employabilité des salariés tout au long de la vie professionnelle doit être une priorité, et afin de répondre à des besoins en compétences non satisfait permettant d'adapter les qualifications aux évolutions récentes du marché du travail, les agences d'emploi ont investi en 2018 près de 500 millions d'euros dans la formation de 340 000 actifs. Le développement d'une véritable ingénierie de formation permet ainsi de trouver des solutions pour les entreprises confrontées à des difficultés de recrutement.

Depuis 2011, la loi Cherpion ouvre la possibilité aux agences d'emploi de signer des contrats d'apprentissage intérimaires. Ce dispositif permet aux entreprises qui passent par une agence de trouver des apprentis et de bénéficier d'une intervention d'un professionnel des ressources humaines pour l'accompagnement et le tutorat d'un apprenti.

2- Une sécurisation des parcours de vie de des salariés avec la mise en œuvre de services visant à faciliter leur quotidien

Le FASTT (Fonds d'action social du travail temporaire) apporte des aides et services pour faciliter la vie des intérimaires.

Parmi les services et les avantages sociaux proposés, le Fastt est notamment intervenu pour :

- favoriser l'accès au logement,
- faciliter la mobilité avec la mise en œuvre d'un service de location de voiture à prix réduit et un accompagnement à l'obtention du permis de conduire,
- sécuriser l'accès au crédit avec la possibilité d'accéder à des solutions de prêt à des taux négociés,
- accompagner les salariés intérimaires dans le domaine de la santé avec la mise en œuvre depuis le premier janvier 2016 d'un régime de complémentaire santé obligatoire Intérimaires santé.

Et en Normandie ?

Les agences d'emploi disposent d'une capacité d'action significative sur les bassins d'emploi. En l'espace de 15 ans, le réseau des agences d'emploi a doublé, car c'est en partie la proximité avec les entreprises qui garantit son efficacité. Ce maillage étroit au cœur des bassins d'emploi leur permet d'intervenir rapidement en transformant en emploi toute opportunité professionnelle, y compris celles de courte durée. De par leur modèle économique, tourné vers la création d'emplois, les agences mettent tout en œuvre pour l'accès à l'emploi. Leur connaissance des métiers et des compétences permet aux intérimaires de bâtir un parcours professionnel, jalonné de missions et de formations.

Ainsi, en Normandie, pour faire face aux besoins des entreprises du territoire, les agences d'emploi recrutent régulièrement de nombreux profils tels que : préparateurs de commandes, agent de fabrication, électricien industriel, conducteur poids lourd, coffreur bancheur, câbleur raccordeur en fibre optique, opérateur de production alimentaire, etc.

Le FAF.TT : Fonds d'assurance formation du travail temporaire

Le métier des Opérateurs de compétences (Opco, remplaçant les anciens organismes paritaires collecteurs agréés - Opca - depuis le 1^{er} avril 2019) a connu une évolution permanente : une évolution du métier, des activités, des finalités et du champ d'intervention.

Notre rôle est passé d'un rôle de financeur et de conseil sur les outils et dispositifs à une intervention plus complexe qui prend en compte :

- les besoins des entreprises (sourcing, accompagnement),
- les besoins de acteurs territoriaux (intermédiation), partenaires, Opca, etc.,
- les enjeux des individus (RSE, parcours d'emploi et parcours de vie, accompagnement),
- la nécessité de renouveler en permanence l'offre de services (proximité, adaptation des offres – cf dématérialisation-, développement de la valeur ajoutée – mise en relation des individus avec les entreprises, appui au sourcing, développement des partenariats, co-construction de réponses adaptées aux besoins des individus et entreprises, cf Mission jeunes, projets à l'échelle de bassins d'emploi.)

Aujourd'hui, et pour répondre aux objectifs de la loi Avenir professionnel de septembre 2018, les entreprises à forte intensité de main-d'œuvre se sont associées pour créer un opérateur commun de formation (dénommé Opco ESSFIMO). En rapprochant notamment les entreprises du travail temporaire, de la propreté, du commerce de gros et de la restauration, cette initiative vise à favoriser la construction de véritables parcours évolutifs et à développer les passerelles professionnelles.

Il a pour mission de participer à la politique de l'emploi en développant les contrats d'apprentissage, en assurant un service de proximité aux TPE/PME via son maillage territorial, en appuyant les branches professionnelles sur la Gestion révisonelle des emplois et des compétences (Gpec) et la certification et en développant des partenariats régionaux et locaux avec les acteurs de l'emploi-formation. Son action s'inscrit en déclinaison des priorités de branche déterminées dans leur politique de formation.

La formation constitue un levier essentiel des politiques des branches à forte intensité de main-d'œuvre et, grâce à l'Opco ESSFIMO, les salariés de premier niveau de qualification disposeront de nouvelles opportunités pour développer leurs compétences.

Chiffres clés de l'ESSFIMO

- 3,5 millions de salariés concernés
- Plus de 220 000 entreprises, dont 200 000 de moins de 50 salariés
- Plus d'un milliard d'euros de collecte globale



Au nom et pour le compte de l'OPCO des services à forte intensité de main-d'oeuvre

TÉMOIGNAGE PROFESSIONNEL

Catherine Auvray

Responsable de l'agence Norman Recrutement Groupe JTI à Cormelles-le-Royal



Quel est votre métier ? En quoi consiste votre travail ?

Après avoir travaillé pendant plus de 20 ans dans un grand groupe de l'intérim où j'ai appris le métier, j'ai créé l'agence Norman Recrutement de Cormelles-le-Royal (Calvados) en 2016 dont je suis la responsable en tant que salariée et associée.

Cette agence est jeune et l'équipe est très réduite. De fait, mon activité est particulièrement polyvalente. Bien sûr j'ai la charge de la gestion de l'agence mais je suis également chargée de recrutement. J'accompagne mes deux collaboratrices et je peux prendre en charge la saisie des salaires ou toutes autres tâches administratives quand cela est nécessaire. Ma volonté est d'apporter de l'humain, de l'écoute et des solutions d'accompagnement personnalisées aux salariés et clients de cette agence.

Quel est votre parcours ?

J'ai débuté avec pour seul bagage un Bac gestion, un perfectionnement bureautique et beaucoup de volonté. Après une formation aidée et quelques contrats dans l'insertion, j'ai réussi à décrocher un stage dans le secteur qui me passionnait : une agence d'intérim. Durant plus de 20 ans, j'ai appris le métier dans cette agence où j'ai évolué de stagiaire à responsable après un contrat de qualification, diverses formations et grâce à ma détermination.

Pourquoi avez-vous fait le choix de ce métier ?

Mon père était intérimaire et, enfant, je considérais celle qui lui proposait des missions et de l'écoute comme une magicienne. J'ai donc très tôt souhaité travailler dans l'intérim afin d'aider et apporter aux autres.

Quels sont les atouts nécessaires, selon vous, pour exercer dans ce métier ?

Etre en capacité de prendre du recul, être conscient des risques juridiques propres à sa structure, savoir bien choisir ses salariés intérimaires et ses clients et avoir une bonne qualité d'écoute pour mieux accompagner les intérimaires comme les clients me semblent indispensable. Etre organisé, dynamique, réactif et être en capacité de fédérer une équipe sans imposer des décisions pour avancer et construire ensemble sont également des qualités incontournables pour réussir dans ce métier.

Quels arguments pourriez-vous donner à des jeunes pour les inciter à choisir d'exercer votre métier ?

L'intérim est un des premiers employeurs de France. On peut faire carrière dans le travail temporaire tout en travaillant sur de nombreux axes différents. La relation tripartite (agence, intérimaire, client) diversifie les activités et rend le travail très polyvalent. Enfin, on travaille avec l'humain : la richesse des rencontres, les liens particuliers créés avec chaque intérimaire et chaque client apportent beaucoup de reconnaissance et de satisfaction dans ce métier.





TÉMOIGNAGE PROFESSIONNEL

Yasin Basha Fishe

Agent magasinier intérimaire au Havre

D'où venez-vous ? Quel est votre parcours ?

J'ai quitté l'Ethiopie en février 2016, traversé le Soudan, la Lybie et la Méditerranée. Je suis arrivé en Europe à Tarente en Italie en avril puis à Paris fin mai 2016.

Début juillet, j'ai fait une demande d'asile à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) et j'ai obtenu mes papiers de réfugié en septembre 2017. Entre temps, on m'a proposé de m'installer au Havre en février 2017 et j'ai appris intensivement le français.

A quel métier avez-vous été formé en Ethiopie ?

En Ethiopie, mon père est agriculteur. J'ai travaillé quelques temps à ses côtés et, tout en faisant mes études, j'ai été coiffeur de 2013 à 2014. Mais, une fois arrivé en France, j'ai voulu apprendre une autre profession.

Avez-vous suivi une formation en France ?

Oui, après ma demande d'asile, j'ai suivi plusieurs formations pour apprendre le français et me perfectionner. J'ai passé des tests que je devais obligatoirement réussir pour obtenir les papiers de réfugié. Pour valider mes compétences en français, j'ai également passé le Diplôme d'étude de langue française (DELF), niveau A2.

En parallèle, j'ai intégré une Préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) puis une formation professionnelle salariée par Humando (agence d'interim d'insertion) durant six mois dans le cadre du dispositif Hébergement orientation parcours vers l'emploi (Hope) pour devenir agent magasinier et préparateur de commandes. J'ai aussi passé et obtenu le Caces de cariste 1.3.5 permettant de manipuler les véhicules logistiques allant jusqu'à six mètres de hauteur.

Quelles missions avez-vous effectuées en intérim ?

Après avoir obtenu un agrément de deux ans avec l'agence Humando qui accompagne des réfugiés comme moi, j'ai fait un stage pour conduire des chariots élévateurs chez Bolloré Logistique au Havre, c'est une grosse entreprise de transport et de logistique. Depuis, j'ai été missionné à deux reprises dans la même entreprise. Je suis retourné travailler avec eux car ils sont satisfaits de mon travail.

Quel est votre projet à moyen et long terme ?

A l'avenir, je souhaite rester en France, travailler en France et continuer à apprendre le français.



Le Carif-Oref de Normandie remercie l'Agence Humando pour l'avoir mis en contact avec monsieur Yasin Basha Fishe

